20e Année.— N° 4105 — Bureaux : RUE NAIN, 1. — Vendredi 18 Juin 1875

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise. . . . . 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS

16 JUIN

3 0/0		63 95
4 1/2		93 70
Emprunt (5 0/0)		103 60

17 JUIN
(Service gouvernemental)

3 0/0		64 25
4 1/2		93 75
Emprunt (5 0/0)		103 90

Service particulier du Journal de Roubaix.

Actions	Banque de France	3970 00
»	Société générale	567 00
»	Crédit foncier de France	917 00
»	Chemins autrichiens	637 00
»	Lyon	935 00
»	Est	555 00
»	Ouest	595 00
»	Nord	1200 00
»	Midi	710 00
»	Suez	673 00
6 0/0	Péruvien	68 06
Actions	Banque ottomane (ancienne)	662 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	580 00
Londres cour		25 29
Crédit Mobilier		208 00
Turc		44 02

DÉPÊCHES COMMERCIALES
Service particulier du Journal de Roubaix

New-York, 17 Juin.
Change sur Londres, 4.87 1/2 ; change sur Paris, 5.15.
Valeur de l'or, 117
Café good fair, 17 1/4
Café good Cargoes, 18.
Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets :

Havre, 17 juin.
Cotons : Ventes 1,000 b. Demande meilleure.

Liverpool, 17 juin.
Cotons : Ventes 15,000 b. Marché ferme.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix

Liverpool, 17 juin.
Ventes 10,000 b. Upland 7 1/2, Orléans 11/16, livrables baisse 1/8.

Hâvre, 17 juin.
Ventes 1,500 b. lourds.

New-York, 17 juin.
Cotons 15 1/4.
Recettes 8,000 b.

ROUBAIX 17 JUIN 1875.

Bulletin du jour

On peut considérer comme terminée la discussion de la loi relative à l'enseignement supérieur. Par 379 voix contre 335 l'Assemblée a adopté hier le premier article de l'amendement de M. Paris qui crée des jurys mixtes composés moitié de professeurs de l'Etat, moitié de professeurs des Universités libres. Le second article du même amendement a été adopté par 385 voix contre 311. Ce double vote fait disparaître la plus grosse difficulté de la question. A moins d'incident tout à fait imprévu, on peut dire que la France va enfin pouvoir connaître et pratiquer une véritable liberté, ce qui ne lui était pas arrivé depuis longtemps.

Désormais les pères de famille auront le droit de faire donner à leurs enfants un enseignement supérieur, conforme à leurs croyances. Il n'est pas inutile de noter que c'est quatre-vingt six ans après la proclamation des *Droits de l'Homme* et au bout de plus de cinquante ans de luttes que nous arrivons à reconquérir cette liberté si naturelle, que la révolution avait enlevée à nos pères et qui fait la force et la grandeur de la plupart des nations civilisées.

Tous les journaux s'occupent d'un jugement du tribunal de Nevers, rendu à la requête de M. le baron de Bourgoing. Ce jugement condamne le rédacteur en chef de la *République de Nevers* à payer au demandeur, à titre de dommages-intérêts, une somme de 10,000 francs, pour avoir publié avec commentaires et en en garantissant l'authenticité, la fameuse circulaire produite à la tribune par M. Cyprien Girerd, publication et commentaires que l'honorable député de la Nièvre a considérés, avec les juges, comme ayant pour lui un caractère diffamatoire.

Nous ne voulons retenir de ce jugement qu'un seul point, c'est que le tribunal a été amené à considérer le document publié comme apocryphe. Le défendeur n'a rapporté aucune preuve pour démontrer l'authenticité de ce « factum »; l'enquête judiciaire à laquelle on s'est livré a conduit à des résultats tout à fait opposés; enfin l'enquête parlementaire n'a pu encore établir son origine. La décision judiciaire que nous reproduisons, bien que n'ayant pas encore de caractère définitif, tranche la question. Il est désormais établi, pour le public, que la pièce Girerd est apocryphe. Il reste maintenant à savoir quel accueil l'Assemblée va faire à un rapport édifié sur un semblable document.

Pose de la première pierre de l'église du Sacré Cœur à Paris

Hier a eu lieu à Paris la cérémonie relative à la pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre. Tout s'est passé dans le plus grand ordre et aucune manifestation hostile ne s'est produite de la part des habitants de ce quartier. Dès huit heures du matin, l'église Saint-Pierre, de Montmartre, était remplie par une foule de fidèles parmi lesquels on remarquaient des députés qui, à eux seuls, remplissait toute la nef. Leur nombre est évalué à environ 300. Le cardinal archevêque est arrivé à neuf heures précises et a été reçu à l'entrée de l'église par le curé, qui a fait à Son Eminence une courte allocution.

Le cortège est entré au chant du cantique « Sauvez, Sauvez la France » exécuté par un chœur de jeunes filles et de jeunes gens et dont le refrain était répété par toute l'assistance. Il y a eu un assez grand nombre de communions.

Après la messe, un chanoine de Notre-Dame est monté en chaire et a donné lecture de l'acte de consécration au Sacré-Cœur. A 10 heures, le cortége s'est mis en marche pour se rendre sur l'emplacement de la nouvelle église. Dans l'enceinte avaient été érigée à droite et à gauche deux estrades et en face, regardant le magnifique panorama de Paris et des environs, une vaste estrade réservée pour les évêques et les députés. Ces derniers étaient si nombreux que beaucoup ont été obligés de rester debout.

On remarquait la présence du duc de Nemours et du prince de Joinville. Le cardinal-archevêque sur son trône avait à sa droite Mgr Meglia, le nonce du Saint-Siége; huit évêques siégeaient sur l'estrade parmi lesquels on remarquait Mgr Dupanloup, Mgr Freppel, Mgr Lascases, etc., etc.

Le cardinal s'est levé pour donner lecture d'une dépêche qu'il venait de recevoir du Saint-Père, exprimant toute sa satisfaction de la cérémonie qui avait lieu et donnant sa bénédiction au cardinal, à son clergé et à toute l'assistance. La lecture de cette dépêche a été saluée par de nombreux cris de Vive Pie IX !

Le cardinal a prononcé ensuite une éloquente allocution souvent interrompue par des applaudissements, et dans laquelle il a exposé le but de la fondation de cette église nouvelle, œuvre de foi et de patriotisme et qui doit être le signe du relèvement de la France.

Ensuite ont eu lieu les prières liturgiques pour la pose et la bénédiction de la première pierre. La cérémonie était terminée à onze heures et demie, et à ce moment une forte averse a dispersé rapidement la foule.

—

Le cardinal-archevêque de Paris a reçu du Vatican la dépêche suivante, à laquelle nous avons fait allusion dans le compte-rendu qui précède : « La cérémonie religieuse qui aura lieu demain, cause au cœur du Saint-Père une vive satisfaction. Aussi, bénissant cette belle entreprise et tous ceux qui en ont été les promoteurs et ceux qui y prennent part, il prie ardemmment le Seigneur d'assister de ses divines lumières et de ses plus spéciales faveurs, le cardinal archevêque, le clergé, les fidèles, la ville de Paris et la France.

« Cardinal ANTONELLI. »

—

Un détail donné par la *Liberté* :

« Au moment de la communion, il s'est produit dans l'assistance un certain mouvement lorsqu'on a vu s'approcher de la sainte table, au milieu des personnes qui ont communié, un général en grande tenue, puis un simple soldat; enfin un capitaine et plusieurs autres officiers.

16 Juin 1846

En cet anniversaire de l'élection de Pie IX on lira avec intérêt le détail des diverses circonstances dont la divine Providence s'est servie pour faire monter sur le trône de St-Pierre le Pontife souverain qui gouverne aujourd'hui l'Eglise de Jésus-Christ.

Pie IX, à cette date, entre dans la trentième année de son pontificat. On sait que Pie IX est *le seul* qui ait atteint ce nombre d'années de règne. St-Pierre ne fut que vingt-cinq ans à Rome. Il est vrai qu'avec les années où il exerça le suprême pontificat à Antioche il régna trente-trois ans et demi, juste autant que vécut Notre Seigneur Jésus-Christ.

En sera-t-il de même pour Pie IX ?

La mort de Grégoire XVI, arrivée le 1er juin 1846, mit l'Evêque d'Imola, qui était en même temps Cardinal de la Sainte Eglise romaine, en face de nouveaux devoirs. Le Sacré-Collége avait à pourvoir à la vacance du Saint-Siége, au moment où déjà l'on entendait dans l'air je ne sais quels bruits sourds, précurseurs de l'orage. A quel nautonnier allait être confiée la barque de saint-Pierre ?

Quand le Cardinal Mastaï-Ferretti se rendant à Rome pour le Conclave, traverse Fossombrone (1), la voiture, arrêtée pendant quelques instants, est bientôt entourée de ce peuple italien toujours avide de contempler les Princes de l'Eglise, et plus ému encore à la vue de la pourpre romaine, en un moment où chacun se demande quel Pape va succéder à Grégoire XVI. Tandis que la foule considère avec une curiosité indiscrète ce Cardinal qui, dans quelques jours, contribuera par son vote à donner un Chef à l'Eglise et un Roi aux Etats-Pontificaux, et que ces cœurs simples, gagnés par la douceur et par la majesté répandues sur le visage du Cardinal, font peut-être des vœux pour qu'il soit lui-même élu pape, une blanche colombe traverse les airs et vient se poser sur la voiture. La foule salue ce présage et s'écrie : « Evviva ! evviva ! voilà le pape ! » on veut effrayer la colombe pour la faire partir, mais elle demeure. On la chasse avec une baguette, mais elle revient se poser sur la voiture. Le peuple, se rappelant qu'on a déjà vu ce signe de la colombe marquer d'avance l'élection d'un pape ou d'un Evêque, crie plus fort : «Evviva! evviva ? voilà le Pape ! Et le Cardinal poursuit sa route en suppliant humblement Dieu d'éloigner de lui ce fardeau qui lui paraît bien au-dessus de ses forces.

Le Conclave s'assemble le dimanche 14 juin 1846. Les cinquante-quatre Cardinaux présents le premier jour se rappellent que le Conclave qui s'est assemblé quinze ans auparavant, après la mort de Pie VIII, a duré soixante-quatorze jours, l'élection étant vivement disputée entre le parti français et le parti autrichien. Pour éviter ces lenteurs et surtout pour échapper dans l'élection du Chef de l'Eglise à ces influences politiques, et ne chercher que la gloire de Dieu et le bien des âmes, les Cardinaux ne veulent pas laisser le temps aux puissances de choisir leurs candidats et d'exercer une pression qui, de quelque prétexte qu'on la colore, est toujours une gêne pour la liberté électorale. Le Cardinal-prince Luigi Altieri, celui-là même qui doit, vingt-et-un ans plus tard donner, comme le Bon Pasteur, sa vie pour ses brebis, pour son peuple d'Albano, propose le premier la candidature du Cardinal Mastaï-Ferretti, qui, dès le premier tour de scrutin, rallie plus de voix qu'aucun autre. A chacun des scrutins qui suivent, le nom de l'Archevêque-Evêque d'Imola gagne plusieurs voix, et le lundi 15 il n'est plus guère douteux pour personne que son élection sortira du vote d'accession qui doit avoir lieu le lendemain, sujet d'espérance pour tous, sujet de crainte et d'effroi pour lui seul, qui passe la nuit en prière, suppliant encore Dieu d'épargner sa faiblesse.

Le lendemain, le Cardinal Mastaï, chargé de dépouiller le scrutin, lit son nom sur tous les billets qu'il ouvre. Il n'a pas encore achevé, mais déjà le résultat du vote est certain. Le Cardinal a encore un moment de faiblesse et d'effroi à la vue du fardeau que veulent lui imposer ceux qui ont trop présumé de ses forces : « Mes Frères, ayez pitié de moi, ayez » pitié de ma faiblesse, je ne suis pas di- » gne !... » Mais il sait bien que Dieu est au milieu du Conclave et que c'est lui-même qui choisit les Chefs que, selon les temps, il donne à son Eglise. Il se soumet, il dit adieu dans son cœur à son cher diocèse où il a passé de si douces et si rapides années, il obéit à la voix qui lui dit comme autrefois à Simon-Pierre : « Pais mes agneaux... Mais quand tu seras » vieux, tu étendras tes mains, et un autre te » ceindra, et te mènera où tu ne voudras pas. » Puisque Dieu le veut il est prêt: il ne donnera pas même une parole de regret à sa douce retraite d'Imola; il va monter sans plus tarder sur la Barque de Pierre et se livrer aux flots battus de tant d'orages.

Il se met à genoux et adore le Dieu qui a de si grands desseins sur lui et qui vient de le choisir pour son Vicaire. Ceux qui tout à l'heure encore étaient ses égaux, s'écartent avec respect pour ne pas troubler cette entretien de Dieu avec son représentant sur la terre. Quand l'Elu se relève, il voit venir à lui le Cardinal Macchi, sous-doyen, qui lui demande s'il accepte le Suprême Pontificat. L'Elu répond qu'il se soumet avec amour à la volonté de Dieu et qu'il prend le nom de Pie IX.

On prétend, sur le choix de ce nom, que le Cardinal Mastaï se souvint que Pie VII avait écarté autrefois d'une main prudente et paternelle l'obstacle qui semblait interdire pour jamais au jeune comte Mastaï-Ferretti les fonctions du sacerdoce. Au moment où Dieu venait de le choisir pour être le quatrième successeur de Pie VII, il a dû sans doute, embrassant d'un regard tous les jours écoulés depuis le jour où il avait commencé d'être responsable devant Dieu de ses actions et de ses pensées revoir le Pontife qui l'avait reçu à l'entrée de la carrière ecclésiastique. Et je veux bien croire à la puissance de ces souvenirs. Mais qui peut savoir ce qui venait de se passer dans l'âme du nouvel Elu, tandis que le Sacré-Collége le contemplait prosterné devant Dieu et lui demandant de donner à son serviteur la force d'accomplir la divine volonté! Quand l'âme emportée sur les ailes de la prière s'élève au plus haut des Cieux, de cette sublime hauteur elle domine les temps comme les espaces. Elle s'unit à Dieu et participe à sa prescience. Comme au sommet d'une montagne, le voyageur voit aussi bien la route où il va s'engager que celle qu'il a quittée, le nouvel Elu vit peut-être d'un regard toute la carrière qu'il allait parcourir : il connut peut-être dès lors tous les événements douloureux que nous avons connus depuis et ceux que nous ne connaissons pas encore, et quand il eut à choisir entre les noms de tant de glorieux Pontifes assis avant lui dans la Chaire de Saint-Pierre, il choisit sans hésiter un moment le nom des derniers Papes martyrs, Pie VI et Pie VII. Il avait vu Pie VI et Pie VII chassés de Rome. Il avait vu de ses yeux, à Sinigaglia et à Rome, le triomphe de Pie VII rendu à l'amour de son peuple. Pie VII l'avait précédé sur le siége d'Imola, Pie VI et Pie VII l'avaient précédé dans la Chaire de Saint-Pierre, il se sentait prêt à succéder à Pie VI et à Pie VII dans le martyre, et il prit le nom de Pie IX.

Après que le Préfet des cérémonies, Mgr de Ligne, remplissant les fonctions de notaire du Siége apostolique, a dressé l'acte authentique de l'élection et de l'acceptation, les Cardinaux Riario-Sforza et Bernetti accompagnent Pie IX dans la sacristie, où il est revêtu des habits de Souverain Pontife. Ils le conduisent ensuite à la chapelle du Quirinal, où le Souverain Pontife reçoit la première obédience des Cardinaux, et où Mgr Riario-Sforza lui présente l'anneau du Pêcheur.

Le lendemain, mercredi 17 juin, le canon du château Saint-Ange annonce à la ville de Rome que le Conclave vient de donner un Pape à la Chrétienté, tandis que le Cardinal Riario-Sforza se présente au balcon du Quirinal pour proclamer devant le peuple romain l'exaltation de Pie IX : « Je vous annonce une » grande joie. Nous avons pour Pape l'Emi- » nentissime et Révérendissime Seigneur Jean- » Marie Mastaï-Ferretti, Cardinal-Prêtre de la » sainte Eglise romaine, qui a pris le nom de » PIE IX. » La première impression fut une grande surprise. Le peuple n'avait entendu parler que de la candidature du Cardinal Lambruschini et de celle du Cardinal Gizzi, et l'élection de l'Evêque d'Imola, exact observateur de l'obligation de la résidence épiscopale et qu'on n'avait presque pas vu à Rome depuis vingt ans, était une déception.

Cependant les Cardinaux s'avancent un à un sur le balcon du Quirinal et laissent un espace vide, où se montre bientôt le nouveau Pape. Cette apparition est pour le peuple comme une révélation du cœur de *Pie IX*. Quand paraît cette belle figure illuminée du triple rayon de la puissance, de la tendresse et de la sagesse divines, les cris du peuple montent jusqu'au ciel : « Nous avons un Pape! Il nous » aime ! C'est notre père. ! » Aux battements précipités de son cœur, Pie IX a reconnu qu'il est père: il n'y a que le cœur d'un père qui batte ainsi aux premiers cris de son enfant. Il ne se souvient plus de l'effroi qu'il a d'abord ressenti à la pensée de cette charge suprême de toutes les âmes de la Chrétienté. Il ne sait plus rien, sinon qu'il a des enfants et qu'il les aime de toute la puissance de son âme. Le visage baigné de douces larmes, il lève d'abord les bras vers le Ciel, puis les abaisse pour donner sa première bénédiction apostolique à son peuple, qui répète encore : « Nous avons un Pape! Il nous aime! C'est notre père! » Et cette fête de la terre semble une fête du Ciel.

Quatre jours après, le dimanche 21 juin 1846, Pie IX est couronné dans la basilique de Saint-Pierre.

(1) Ville épiscopale de la délégation d'Urbin et Pesaro.

La déclaration d'utilité publique des chemins de fer d'embranchement de moins de 20 kilomètres.

—

A l'ouverture de la séance de Mardi, M. Caillaux, ministre des travaux publics, s'est plaint de n'avoir pas été prévenu du dépôt de la proposition de M. de Janzé et de la demande d'urgence.

A cette occasion s'est soulevé un incident. M. de Janzé venait de répondre à M. le ministre.

M. JULES BRAME. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne puis pas laisser établir un pareil débat à propos du procès-verbal.

M. JULES BRAME. — C'est pour un fait personnel, monsieur le président, que j'ai demandé la parole, et je vais en très-peu de mots en expliquer les motifs.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole pour un fait personnel.

M. JULES BRAME. — Je suis un des signataires de la proposition présentée par l'honorable M. de Janzé. Nous avons eu nos motifs, messieurs, pour vous soumettre cette proposition, qui a un caractère de très-grande utilité et qui touche à la dignité de l'Assemblée elle-même. (Très bien ! à gauche.)

M. le ministre vient de critiquer le vote d'urgence de l'Assemblée; moi je viens le défendre. Je suis dans mon droit tout aussi bien que M. le ministre qui descend de cette tribune.

Il y a de longues années, il est vrai, qu'on a accordé au ministre des travaux publics la faculté de concéder par décret les chemins de fer qui n'excéderaient pas vingt kilomètres. Mais, depuis, les années se sont écoulées, la question s'est compliquée, et aujourd'hui il ne peut appartenir à un ministre, seul, — on ne saurait avoir trop de lumières dans de pareilles circonstances, — il ne peut appartenir à un ministre seul de venir, en concédant plusieurs chemins de fer de moins de vingt kilomètres, jeter la perturbation dans un réseau tout entier, semer la ruine dans des contrées entières, jeter la perturbation dans une partie plus ou moins considérable de nos industries.

Sur plusieurs bancs à droite. — A la question ! — Parlez du fait personnel !

M. JULES BRAME. — Voilà le motif pour lequel nous avons déposé notre proposition. Elle a d'autant plus raison d'être maintenue à l'état d'urgence, qu'on ne saurait ignorer les instances de certaines compagnies auprès d'un ministre seul, qui doit être le premier à désirer se soustraire à une si lourde responsabilité.

Quand à moi, parfaitement habitué à respecter les prérogatives du Gouvernement, je ne me serais peut-être pas rallié à cette demande; mais, quand j'ai connu l'acte grave, exceptionnel, inouï qui est le fait de M. le ministre des travaux publics.. (Très-bien ! à gauche), je dois déclarer que je me suis indigné d'une pareille conduite. (Interruptions sur divers bancs.)

Plusieurs membres. — Il n'y a pas là de fait personnel.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. —C'est une interpellation. (Mouvement au banc des ministres,)

M. JULES BRAME.—Vous croyez pouvoir vous permettre de rire de mes paroles, monsieur le garde des sceaux! Eh bien, je suis au moins tout autant que vous l'homme du droit et du respect de la loi, permettez-moi de vous le dire. (Nouvelles interruptions et rumeurs diverses.)

M. LE PRÉSIDENT.—Je vous prie, monsieur Brame, de vous renfermer dans les termes d'une réclamation au procès-verbal,

M. JULES BRAME. — Je reste, conformément à l'avis que veut me donner notre honorable président, dans les termes d'une réclamation au procès-verbal.

Voici les intentions, voici les paroles qu'il est de notre devoir de signaler et de reprocher au ministre des travaux publics. L'on m'a donné l'autorisation de les faire connaître à cette tribune, et j'en appellerai tout à l'heure à M. le président de la commission du chemin de fer de ceinture, qui est là présent.

Mais d'abord je rappelle à un grand nombre de mes collègues qu'il y a quelque temps M. le ministre des travaux publics est venu dire à la députation du Nord... (Interruptions à droite.—Parlez ! parlez! à gauche).

« Je vous préviens, messieurs, que si vous ne laissez pas mettre à l'ordre du jour ou que si vous contestez la mise à l'ordre du jour du projet de loi de Paris-Lyon-Méditerranée avant le projet de Picardie et Flandre, j'ai un décret dans ma poche qui retire le projet de Picardie et Flandre.» (Vives exclamations à gauche).

A droite.—A la question ! Au fait personnel !

M. GAMBETTA.—C'est toujours le même système !

M. JULES BRAME.—Ce fait a été imprimé dans les journaux.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — Je ne puis répondre dans ces conditions-là. Faites-moi une interpellation.

M. JULES BRAME — Nous avons dû croire le fait exact : M. le ministre n'est pas venu le démentir à cette tribune. Il est exact pour moi. Eh bien, je dis que c'est une insulte à toute une députation et à l'Assemblée elle-même. (Très-bien! sur plusieurs bancs à gauche. — Murmures et protestations à droite).

M. LE PRÉSIDENT. — Vous vous écartez complétement de la question, monsieur Brame. Je ne puis laisser reprendre une discussion à propos du procès-verbal. Revenez à la question, au procès-verbal. (Très-bien! très-bien!)

M. JULES BRAME. — Je suis parfaitement dans la question. (Non! non!).

Il y a quelques jours, un second fait est venu s'ajouter au premier...

M. LE PRÉSIDENT. —Monsieur Brame, veuillez...

M. JULES BRAME. — ..... et ce fait est celui-ci...

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez laisser parler le président.

Je ne puis pas laisser s'établir l'usage, à propos du procès-verbal, de rentrer dans des discussions déterminées, et surtout à propos des décisions prises la veille par l'Assemblée. (Très-bien! — Vous avez raison!)

Un membre à gauche. — C'est le ministre qui veut revenir sur ces décisions.

M. LE PRÉSIDENT. — Que l'honorable M. Brame demande, d'accord avec le ministre, à lui adresser une question, l'Assemblée sera juge. Mais à propos du procès-verbal, je ne puis pas laisser s'établir une discussion incidente. C'est le procès-verbal seul qui est en cause, je ne laisserai pas la discussion se prolonger. (Nouvelles marques d'approbation.)

M. GAMBETTA. — Le ministre a parlé, on a le droit de lui répondre.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a un moyen tout naturel pour cela, c'est d'abord qu'on adopte le procès-verbal, qu'ensuite M. Brame demande la parole, et que, d'accord avec le ministre des travaux publics, il lui adresse une question, Le débat s'établira alors conformément au règlement. Mais je le répète, je ne puis pas permettre, à propos du procès-verbal, qu'on renouvelle une discussion de la veille. (Marques nombreuses d'assentiment. — Rumeurs sur quelques bancs à gauche.)

M. GAMBETTA. — C'est la question, puisqu'il s'agit du procès-verbal!

M. LE PRÉSIDENT. — A propos d'explications sur le procès-verbal, il n'est pas possible de faire venir en discussion une question tout entière. (C'est évident !)

M. JULES BRAME. — Messieurs, ce sont vos droits, ce sont les intérêts du pays, c'est votre dignité que je défends; mais vos interruptions ne m'empêcheront pas de dire la vérité !

M. HERVÉ DE SAISY. — Il n'y a que la vérité qui soit souveraine! (Très-bien ! à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous invite de nouveau, monsieur Brame, à vous renfermer dans la question.

M. JULES BRAME. — Je vais démontrer à M. le président et à l'Assemblée que si j'ai eu le malheur de sortir un instant de la question, j'y rentre pour ne plus m'en écarter.

J'ai demandé la parole pour un fait personnel, et ce fait personnel devait démontrer que je ne suis pas sorti de la question du procès-verbal.

Qui en est sorti, si ce n'est M. le ministre des travaux publics ?

Je viens dire à l'Assemblée que M. le ministre est venu menacer la commission du chemin de fer de grande ceinture autour de Paris de retirer le projet de loi et de donner aux grandes compagnies, — entendez-vous bien! — aux grandes compagnies, ces tronçons de moins de 20 kilomètres, par simple décret, s'écartant ainsi lui-même de l'esprit formel de la loi, supprimant de son autorité privée une commission en fonction dont lui-même avait provoqué la nomination par l'Assemblée; est-ce clair ? Y a-t-il nécessité d'urgence ?

Eh bien, je proteste contre cette manière de procéder. Je dis qu'elle est anti-industrielle, anti-constitutionnelle, anti-nationale, qu'elle porte une grave atteinte à la dignité de l'Assemblée. J'ai donc adressé la question que je fais en ce moment, et quand M. le ministre voudra la traiter plus sérieusement, il nous trouvera à cette tribune pour défendre nos droits. (Mouvements en sens divers.)

CHRONIQUE

Parmi les députés qui ont voté pour l'amendement Ferry, on remarque M. Arnaud (de l'Ariége), Raymond Bastid, Billot, Casimir Périer, Cézanne, de Chadois, de Choiseul, DUFAURE, Foubert, de Janzé, Jouin, La Caze, Victor Lefranc, marquis de Maleville, de Marcère, comte Rampon, Louis de Ségur.

Nous citons les noms de ces messieurs de préférence aux autres, parce que, jusqu'à présent, ils avaient passé dans l'Assemblée, et peut-être aux yeux des électeurs, pour représenter le parti de ceux qui prétendaient pouvoir se dire à la fois *républicains et catholiques*.

M. le prince de Joinville, qui assistait à la séance, s'est abstenu.

Tous les ministres, à l'exception du catholique M. Dufaure, et y compris M. Léon Say, protestant, ont voté contre l'amendement de M. Ferry.

—

On dit que le comte d'Arnim est très malade à Lausanne.

—

Une dépêche de la *Correspondance américaine* porte que la santé de Garibaldi donne de grandes inquiétudes. Il est presque complètement paralysé.

—

M. Schneider, ancien président du Corps législatif, vient d'être élu, en Angleterre, à l'unanimité, membre honoraire de l'*Institut of the Iron and Steel, of Great Britannia*.

—

Mme la maréchale de Mac-Mahon est partie hier matin pour Paray-le-Monial.

—

On a souvent parlé du mariage projeté entre Mlle Marie Stuart, duchesse de Montero et nièce de l'impératrice Eugénie, et le duc de Medina-Cœli. Ce mariage aura lieu décidément au mois d'octobre. Après la cérémonie, les deux époux se rendront à Chislehurst.

—

Le *Figaro* a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

»Le *Figaro* publie, dans son numéro du dimanche 13 juin, sous la signature René de Camors, un récit trop souvent répété d'un prétendu duel entre le maréchal Saint-Arnaud et mon mari, le général Cornemuse. Tout est pure invention dans ce récit, aussi bien la cause du duel que le duel lui-même, je vous le certifie.

» Je vous prie, monsieur le directeur, certaine de n'avoir pas besoin pour cela d'invoquer mon droit, d'insérer cette protestation dans votre prochain numéro, et de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

» J. veuve CORNEMUSE, née de Coliny.

» Verneuil par Triel, S.-et-Oise, 15 juin 1875.»